



# LES CHAMPS-GERAUX

## BULLETIN MUNICIPAL



**VIE MUNICIPALE**

**VIE ASSOCIATIVE**

**INFOS PRATIQUES**

**JUILLET 2022 – N°79**



## ÉDITORIAL



*Chers concitoyens,*

*Le soleil est arrivé et la situation sanitaire s'est beaucoup améliorée. La vie a repris son cours normal et nous en sommes tous très satisfaits. Néanmoins, il nous faut rester vigilant car l'épidémie semble prête à resurgir.*

*Ces derniers mois, les associations ont pu organiser les manifestations prévues et le programme pour ce deuxième semestre est bien rempli. Il est agréable de pouvoir se projeter dans l'avenir sans l'appréhension de devoir peut-être annuler ensuite.*

*En ce qui concerne les travaux sur notre commune,*

- *L'aménagement entre La Ville Gromil et Les Rabines est terminé depuis le 28 avril dernier. Nous espérons qu'il donne satisfaction et atteint l'objectif de réduire la vitesse afin de sécuriser les lieux.*
- *Les anciens bâtiments professionnels du bourg seront démolis à l'automne prochain. Pour rappel, la commune n'est pas porteuse du projet. C'est l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui gère ce dossier ainsi que les négociations d'acquisition des propriétés voisines.*
- *Les travaux neufs de voirie sont réalisés cette année à La Boulaie, La Mettrie et Boutron. Au fil des années l'ensemble de nos routes est rénové, soit en enrobé à chaud, soit en enrobé à froid, ce qui permet de conserver un réseau de voirie de bonne qualité.*
- *Les 2 lotissements privés (« Le Courtil Ville Gromil » situé à La Ville Gromil et « Les Chênes » situé derrière La Châtaigneraie) sont en cours. Il reste 3 lots sur 6 à vendre dans « Le Courtil Ville Gromil ». Le Lotissement « Les Chênes » compte 11 lots, plusieurs sont réservés et le permis d'aménager la 2<sup>ème</sup> tranche va être déposé prochainement.*

*Le chiffre de notre population municipale à la suite du recensement qui a eu lieu en janvier et février n'est pas officiel mais il sera approximativement de 1 050 habitants, soit en très légère progression par rapport à 2016. C'est un signe positif pour notre commune qui reste attractive. En souhaitant que tous les projets se concrétisent afin d'accueillir de nouvelles familles et de stabiliser l'effectif de l'école.*

*Un point négatif cependant à signaler qui vient légèrement ternir notre beau ciel d'été : nous constatons hélas depuis quelques temps de plus en plus d'incivilités sur la commune. Nous avons la chance aux Champs-Géraux de profiter d'un cadre de vie agréable, alors faisons en sorte qu'il le reste pour le bien-être de tous.*

*Le distributeur de pain est en service depuis le 2 juin. Il est situé Domaine de la Gatinais, près du parking poids lourd. La commune a souhaité apporter ce service de proximité à la population et aux gens de passage. Les baguettes sont fournies par la boulangerie de Plesder, ce qui permet de ravitailler le distributeur lorsque la quantité disponible n'est plus suffisante.*

*Pour la deuxième année consécutive, une expo photo a été réalisée et elle a été inaugurée le 10 juin. Vous pouvez admirer les photos prises par les membres de l'association PIXEL de St Solen sur les thèmes de l'architecture et de la nature. Ces thèmes ont été choisis en concertation avec les enseignants de l'école du Chant du Brice et ont fait l'objet d'activités éducatives avec les élèves.*

*Une boîte à livres, joliment fabriquée par Kent, habitant de St Geoffroy, a été installée devant la bibliothèque. Le principe est de déposer / emprunter/ rapporter / partager des livres. Elle vient en complément de la bibliothèque ; vous pouvez utiliser les 2 services à votre guise.*

*Enfin, dans l'édito de janvier dernier, je vous informais du départ à la retraite en cours d'année de Mireille, notre secrétaire de mairie. La date est arrivée puisqu'elle a cessé son activité le 30 juin pour une date d'effet de la retraite au 1<sup>er</sup> septembre. Lucie, sa remplaçante, est en poste depuis le 1<sup>er</sup> mai pour que le passage de relais se passe confortablement et sereinement.*

*L'équipe du personnel communal s'est également enrichie d'un adjoint technique supplémentaire en la personne de Sylvain. Il a été nommé le 1<sup>er</sup> juin après avoir été un an en CDD.*

*Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances. Le beau temps est arrivé tôt, en espérant qu'il nous accompagne pendant les mois à venir, avec un peu de pluie de temps en temps pour l'arrosage !*

**Le Maire,  
Georges LUCAS**

### COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 11 JANVIER 2022

Ordre du jour : CR de la rencontre avec le service recrutement du Centre de Gestion, friche du bourg : avancement des démarches de l'EPF (acquisitions foncières et diagnostics), adhésion de Beaussais-sur-Mer à Dinan Agglomération, questions diverses

Mr le Maire présente ses vœux aux élus, la cérémonie n'ayant pas pu avoir lieu.

#### **CR de la rencontre avec le service recrutement du Centre de Gestion pour le poste de secrétaire de mairie**

La rencontre avec le responsable du service recrutement le 6 janvier a permis de lister les besoins et les attentes de la commune et d'élaborer le profil du poste. Le conseil valide l'offre d'emploi proposée pour un poste en catégorie B (rédacteur) ou adjoint administratif (catégorie C). L'offre sera publiée du 13 janvier au 13 février sur le site "emploi-territorial.fr", la bourse de l'emploi du CDG, Ouest-France, le site internet de la commune et la page Facebook. Le jury de recrutement se réunira à l'issue de la période de publication de l'offre.

#### **Friche du bourg**

L'EPF continue les négociations pour les acquisitions des parcelles voisines. L'acquisition de la propriété contiguë est importante pour l'aboutissement du projet global de réhabilitation du site. Envisager peut-être de séparer la maison / les annexes du jardin pour faciliter la négociation.

En ce qui concerne la friche professionnelle, le conseil valide la proposition de l'EPF d'engager les démarches pour les sondages pollution et les diagnostics avant démolition.

#### **Adhésion de Beaussais-sur-Mer à Dinan Agglomération**

La commune de Beaussais-sur-Mer a décidé de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude par délibération du 8 novembre 2021 et d'adhérer à Dinan Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le conseil prend connaissance de la note de synthèse et de l'étude d'impact qui a été présentée en conférence des Maires.

Le conseil communautaire de Dinan Agglo a décidé, par délibération du 20 décembre 2021 et à la majorité des voix, d'étendre son périmètre à cette collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer

#### **Questions diverses**

CR de la rencontre du 18/12/2021 avec l'entreprise MARC concernant le site de la carrière du Vaugré. Pour rappel, la voie communale que dessert la carrière est fermée avant d'arriver sur le site ce qui empêche l'accès au canal. Pour remédier à cette situation, la société MARC propose de créer sur ses parcelles un petit stationnement, une aire de pique-nique et un cheminement vers le canal. Malheureusement, la liaison avec le bois de Tressaint ne semble pas possible car la largeur entre la berge et les bâtiments de la carrière est insuffisante par endroit. Le conseil est ouvert à la proposition en attente de plans d'aménagement plus concrets et souhaite tout de même que la possibilité de liaison avec le bois de Tressaint ne soit pas abandonnée.

## Propositions du groupe des bénévoles du fleurissement par Caroline HAYCOX

Le groupe de bénévoles du fleurissement a étudié 3 lieux de rénovation et de replantation :

**1°** les entrées de bourg : actuellement les entrées sont entourées avec des traverses de chemin de fer en bois. Le groupe propose, avec l'accord de l'équipe technique, des parterres entourés par des bordures plates d'ardoises épaisses ou schiste de 6 cm et de 2 poteaux en ardoises de 80 cm à 1 m de haut. Cette proposition va permettre le passage de la tondeuse sur les pierres pour une simple tonte et éviter de passer la débroussailleuse. Les parterres seront plantés avec des vivaces variées qui permettent d'avoir une diversité de couleur toute l'année. Le besoin d'arrosage va considérablement diminuer. Le devis pour les pierres s'élève à 814 € TTC pour les 7 entrées du bourg.

**2°** le parterre en pignon du boulodrome : les vieilles plantes et les bâches sont enlevées. Le groupe propose une plantation simple en visuel et en entretien avec un rosier grimpant ou vigne contre le mur et 3 petits pommiers ainsi que des plantes aromatiques pour les citoyens.

**3°** le rond-point : la bâche a été enlevée l'été dernier et la proposition est de planter des vivaces pour avoir de la couleur toute l'année. Du paillage en copeaux de bois sera utilisé pour faciliter l'entretien.

Formation "gestion des déchets végétaux" : Denis Goupil a participé ce jour avec un agent à cette formation et communique des informations qu'il a trouvées intéressantes.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 FEVRIER 2022

Ordre du jour : présentation de l'association BRUDED, approbation des comptes administratifs et de gestion 2021 commune et lotissement, CR commission Sport et Culture, CR réunion "risques érosifs", Protection Sociale Complémentaire, Dinan Agglomération : adoption du PFFS, dématérialisation des autorisations d'occupation des sols, rapport 2020 sur les déchets, installation classée GAEC du Grand Gué, questions diverses

Modification de l'ordre du jour : les comptes administratifs et de gestion 2021 ne seront pas présentés car les écritures de régularisation des allocations compensatrices versées par Dinan Agglomération sont arrivées tardivement et doivent être passées sur cet exercice.

### **Présentation de l'association BRUDED**

Dans le cadre de projets en prévision (aménagement de la friche professionnelle, agrandissement de la bibliothèque par exemple), le besoin d'accompagnement et de soutien se fait ressentir.

BRUDED est une association qui regroupe des communes et des intercommunalités dans un réseau d'échanges et de partage d'expérience (250 communes essentiellement rurales et 6 EPCI) sur la Bretagne et la Loire-Atlantique.

Suite à cette présentation, le conseil municipal décide :

- > d'adhérer à l'association BRUDED pour la durée restante du mandat 2022-2026
- > de désigner Caroline HAYCOX déléguée titulaire et Frédéric BEAUCHAMP délégué suppléant
- > de s'engager à respecter la charge d'adhésion
- > de s'engager à verser 0.32 € par habitant pour l'année 2022

### **Compte rendu de la commission Culture, Sport, Jeunesse et Associations (CSJA) du 25/01/2022**

✓ Point sur l'expo photo : retours plutôt positifs, à reconduire sur un thème différent. L'école travaille sur l'architecture du secteur (visite de la cathédrale de DOL) et sur les oiseaux avec la construction de nichoir. 4 panneaux plus grands seront nécessaires. Rendez-vous avec l'association PIXEL le 21 février.

✓ Lorsque le livre sur l'histoire des Champs-Géraux sortira, il serait important que la commune soit présente en organisant, si Jérémie Courdié est d'accord, une journée de dédicace.

- ✓ Réflexion sur l'agrandissement de la bibliothèque et de l'espace jeunes (promesse de campagne). Construction d'une boîte à livres (en cours avec les bénévoles de l'embellissement).
- ✓ Aménagement des étangs avec parcours sportif et tables de pique-nique : prévoir une réunion avec les conseillers qui le peuvent un samedi après-midi (date retenue : le 5 mars à 14 H).
- ✓ Chemin de la Vallée du Brice au niveau de Maupertuis : trouver une alternative pour contourner la ferme. Réfléchir à la création un parcours plus à l'est (Fautrel, Béranger, Les Croix...)
- ✓ Création d'un parcours vélo qui ferait le tour de la commune et voir avec les communes voisines en s'inspirant de ce qui a été fait à Lanvallay.
- ✓ Préparation des 90 ans de la commune (le 1<sup>er</sup> juillet 2024) : création d'une sous-commission avec l'aide de toutes les associations.

✓ Voir pour un marché de Noël qui pourrait être mis en place par des associations.

✓ Dispositif "argent de poche" : en 2021, 5 semaines ont été travaillées, les jeunes ont été encadrés par des élus et le personnel communal. Bilan très positif pour les jeunes qui étaient très motivés. L'expérience sera renouvelée cette année : 1 semaine à Pâques, 2 semaines en juillet, 2 semaines en août, 1 semaine à la Toussaint.

### **Compte rendu de la réunion "risques érosifs".**

La réunion du 21 Juin 2021 avait mis sur pied une commission dédiée aux risques érosifs à laquelle participent deux agriculteurs (non élus) de la commune. La commission s'est de nouveau réunie le 26 janvier dernier afin de réaliser un premier diagnostic des zones à risque connues et d'envisager une méthode de travail.

Il est important de bien comprendre la démarche de la commune qui n'est pas d'embêter ni de stigmatiser mais bien de sensibiliser sur un risque persistant d'érosion qu'il est facile de prévenir dans l'intérêt général.

Le résultat ne dépend que du bon sens et de la bonne volonté de chacun. La population et les riverains de zones à risques ne pourront qu'apprécier les mesures de prévention mises en place ce qui est préférable aux tensions possibles lors d'épisodes orageux violents que malheureusement nous devrions revoir.

Cette volonté de la commune est aujourd'hui renforcée par la politique de protection des captages d'eau qui est mise en œuvre par Dinan Agglomération, mais aussi avec l'arrivée d'une nouvelle PAC en 2023 qui rendra incontournables certaines mesures préconisées ici (Eco-régimes).

La commission a décidé d'inviter les agriculteurs de la commune à une réunion **le mercredi 02 MARS à 10H** qui se déroulera en deux temps :

- 1-Sur terrain nous visiterons une parcelle à risque représentative (à titre d'exemple) afin d'évaluer risques et solutions à mettre en œuvre. Rdv proximité de la route départementale à la Gravelle.
- 2- Ensuite en salle il y aura un exposé des contours de la future PAC et un temps d'échange, avec la participation de Cœur Emeraude, la Chambre d'Agriculture et de Dinan Agglo

### **Protection Sociale Complémentaire**

Après présentation de la récente ordonnance relative à la PSC dans la fonction publique (prévoyance maintien de salaire et mutuelle santé), le conseil indique son intention d'adhérer (sans engagement) à la convention de participation à adhésion facultative des agents proposée par le Centre de Gestion pour les garanties de prévoyance uniquement.

## Dinan Agglomération

Pacte Fiscal et Financier Solidaire : le Maire présente le pacte pour la période 2021 – 2026. Le pacte validé en septembre 2018 était construit autour de 5 axes principaux : les fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire, le reversement des IFRS éoliens et centrales photovoltaïques, le reversement du produit du foncier bâti communal perçu sur les zones d'activité communautaires, le reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité communautaires.

Les objectifs de ce 2<sup>ème</sup> pacte sont les suivants :

- 1- Concernant les reversements financiers aux communes : l'objectif est d'accompagner de manière conséquente les projets d'investissement des communes en allouant à l'ensemble des communes composant l'agglomération un fonds de concours doté d'une enveloppe de 6,275 M€. En contrepartie les critères exclusifs de la DSC sont supprimés.
- 2- Concernant les reversements de fiscalité entre EPCI et communes : l'objectif est de partager la richesse produite par le développement économique ou la fiscalité environnementale (éoliennes, centrales photovoltaïques) avec les communes.

Le Conseil décide d'adopter le Pacte Fiscal et Financier Solidaire et d'autoriser le Maire à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires (non concerné).

## Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

En 2015, Dinan Agglo et les communes ont conventionné sur la délégation des autorisations d'urbanisme et en 2018 sur le principe de la refacturation du service aux communes.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'obligation de permettre la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme implique des modifications de fonctionnement du logiciel et organisationnelle entre le service instruction de Dinan Agglo et les communes pour mettre en œuvre cette dématérialisation. Cette nouvelle convention fait état des changements sur la répartition des tâches. Elle est adaptée à chaque commune en fonction des autorisations d'urbanisme confiées à Dinan Agglo. En ce qui nous concerne, la commune instruira les CUa (CU d'information) uniquement. Aucun changement n'est envisagé sur le volet facturation.

Le conseil approuve la convention et ses annexes et autorise le Maire à signer la convention applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Rapport 2020 sur la gestion des déchets

La compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération. L'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers. Le rapport au titre de l'année 2020 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 29 novembre 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil, après avoir examiné le rapport et la note liminaire, prend acte de ladite présentation et précise que le rapport est mis à disposition du public.

## Installation classée pour la protection de l'environnement – GAEC du Grand Gué

Le siège de cette exploitation est à Pleudihen-sur-Rance et le site concerné se situe à la Guerche à Saint-Hélen. L'objet du dossier et la restructuration d'un élevage de vaches laitières pour 210 vaches et la suite, la construction d'une stabulation vaches laitières et extension d'une stabulation génisses et l'actualisation de la gestion des déjections. Une enquête publique a eu lieu du 11 janvier au 8 février 2022. Le conseil donne avis favorable.

## Questions diverses

Le point sur les candidatures au poste de secrétaire de mairie : l'offre est ouverte du 13 janvier au 13 février sur différents supports (site emploi territorial, bourse de l'emploi du Centre de Gestion, Ouest-France, site internet, page Facebook). À ce jour, 63 candidatures ont été déposées. Un entretien

téléphonique avec le service recrutement du CDG aura lieu le 11 février pour faire une première sélection des candidats (es) qui seront invité-es au jury du recrutement le 23 février. Membres du jury : Georges Lucas, Sandrine Juhel, Denis Goupil, Frédéric Péron, Caroline Haycox, plus une personne du CdG.

Raccordement électrique du distributeur de pain : le devis d'ENEDIS est de 1 331.28 € TTC pour le raccordement. Restera à prévoir le branchement.

Fonds Friche : la convention a été signée le 7 février. La subvention de 117 000 € sera versée à l'EPF et viendra en déduction de la somme due à l'EPF en fin de portage du projet.

Les diagnostics pollution des sols et avant démolition des bâtiments ont été réalisés.

Fauchage talus et accotements : devis ETAR de 7 920 € TTC accepté (fauchage accotements : 35 € le km, fauchage accotements et talus : 130 € le km).

Inauguration de "A+ dans l'Bus" du Secours Catholique : le 23 février, place du Marchix à Dinan. Tous les élus sont invités.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 MARS 2022

Ordre du jour : approbation du compte administratif et de gestion 2021 – Commune et lotissement, recrutement sur le poste de secrétaire de mairie, compte rendu de la réunion "risques érosifs" compte rendu de la commission CSJA, questions diverses

### Compte administratif 2021 – Commune – Approbation et affectation du résultat

Le compte administratif 2021 de la commune est approuvé à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Mr le Maire qui ne prend pas part au vote.

#### Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : excédent de	114 109.12 €
Résultats antérieurs reportés	763 661.09 €
Résultat à affecter :	877 790.21 €

#### Section d'investissement

Résultat de l'exercice : excédent de	45 438.05 €
Déficit antérieur reporté	124 229.73 €
Solde d'exécution cumulé	- 78 791.68 €
Restes à réaliser	+73 806.26 €
Besoin de financement :	4 985.42 €

#### Affectation du résultat de 877 790.21 €

R I c/1068 :	4 985.42 €
R F c/002 :	872 804.79 €

### Compte administratif 2021 – Lotissement – Approbation et affectation du résultat

Le compte administratif 2021 du LOTISSEMENT est approuvé à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Mr le Maire qui ne prend pas part au vote.

#### Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : déficit de	102.60 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
Résultat à affecter :	- 102.60 €

#### Section d'investissement :

Résultat de l'exercice :	0 €
Solde d'exécution cumulé	0 €
Restes à réaliser	0 €

Affectation du résultat déficitaire de 102.60 € :

D F c/002 : 102.60 €

## **Comptes de gestion 2021- Commune et Lotissement**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2021 concernant le budget de la commune et celui du lotissement "Domaine de la Gatinais" et que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes, le conseil déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 sur les budgets de la commune et du lotissement par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **Recrutement sur le poste de secrétaire de mairie**

Le conseil décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 et d'attribuer l'IFSE et le CIA dans les mêmes conditions que précédemment. L'arrêté pour la nomination de la personne recrutée sera pris prochainement.

## **Informatique mairie**

Le conseil décide d'acquérir pour la mairie un nouveau matériel informatique auprès de la société Berger Levrault au prix de 3 300 € maximum, matériel et prestations d'installation et de paramétrage comprises. Les abonnements correspondants sont également validés.

## **CR réunion "risques érosifs" du 2 mars**

Environ 30 agriculteurs invités, 6 ont répondu présents. La Chambre d'Agriculture et les services de Dinan Agglo étaient également présents. Le but était de sensibiliser aux risques érosifs et d'inciter (sans stigmatiser) les exploitants à mettre en place des mesures de prévention.

Les exploitants des parcelles recensées à risque par la commission communale seront invités à se rapprocher du technicien Cœur Emeraude qui apportera son expertise pour aider à résoudre le(s) problème(s).

## **CR commission CSJA du 5 mars**

Aménagement des abords du 1er étang côté parking : remettre des tables de pique-nique dans les emplacements existants (réfléchir aux végétaux à planter autour), réflexion sur des équipements (jeux en bois, parcours sportifs...), rack pour les vélos, expo photos le long des 2 étangs.

## **Questions diverses**

DIA pour du terrain à la Basse Pesnais (références cadastrales E 1559 1558 1557 1556 1554 1552 1550).  
Pas d'avis de préemption.

Friche professionnelle du bourg : la démolition est prévue en novembre 2022. Plusieurs sondages et diagnostics ont déjà été réalisés.

Soutien aux ukrainiens : le conflit en Ukraine conduit de nombreuses personnes à chercher refuge dans les pays voisins. La France accueillera des réfugiés et la Préfecture sollicite les communes afin de recenser les offres d'hébergement. Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire à la mairie ou sur la plateforme mise en place par l'Etat. Autres possibilités d'apporter une aide : les dons matériels ou financiers.

Chemin de la carrière du Vaugré : La société MARC va envoyer un projet d'aménagement

Food truck sur la place : 1 vendeur de pizzas le mardi soir à compter du 22 mars et 1 vendeur de kebab le samedi soir à compter du 19 mars.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2022

Ordre du jour : CR commissions des finances des 24 mars et 8 avril 2022 : vote des subventions aux associations, vote des taux des taxes foncières, admission en non-valeur, décision concernant différents travaux, vote des BP commune et lotissement ; création d'un poste d'adjoint technique, convention avec le Conseil en Energie Partagé, questions diverses

### Compte rendu des commissions des finances des 24 mars et 8 avril

Sandrine JUHEL présente les sujets qui ont été abordés et soumet les propositions au vote du conseil.  
Subventions aux associations : la commission propose de maintenir les subventions et les montants votés en 2021 et d'y ajouter la Protection Civile spécial Ukraine et l'association PIXEL de St Solen avec laquelle nous travaillons pour l'exposition de photos.

Subventions votées : CCAS : 3 700, APE : 715, Société de Chasse : 540, Club du 3<sup>ème</sup> Age : 275, FNACA : 170, Entente du Brice : 430, S TEAM : 275, Los Campos : 170, Pétanque Gérausienne : 430, Au Fil des Champs : 170, Les Classes : 170, Cercle Culturel Rance Linon : 105, Amicale Laïque Evran : 75, Chambre des Métiers Dinan : 100, Croix d'Or de Dinan : 22, Secouristes actifs Dinan : 30, Centre anticancéreux St Brieuc : 130, APAJH des Côtes-d'Armor : 15, Paralysés de France : 15, L'Hameçon : 30, Téléthron (versé à l'OSLPE), France Adot : 30, RASED : 118, Saveurs du Poudouvre : 30, Comice Agricole : 646, Protection Civile spécial Ukraine : 1000 €, Pixel : 100.

Total : CCAS c/ 657362 : 3 700 € - Associations : c/6574 : 5 891 €

Vote des taux des taxes foncières : le conseil vote les taux suivants :

Foncier bâti : 31.92 % – produit attendu : 177 284 €

Foncier Non Bâti : 56.68 % – produit attendu : 50 842 €

Admission en non-valeur :

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes qui ne peuvent être recouvrées :

Titres 91 / 2018, 128 / 2018 et 164 / 2018 pour une valeur de 106.60 €

Titre 53/2016 pour 360 €

Titres 238 / 2020, 242 / 2020, 252 / 2020 pour 124.50 €

Titre 263/2019 pour 7.02 €

TOTAL : 598.12 €

Vote des budgets primitifs 2022

Le conseil municipal vote les budgets comme suit :

Commune :

Fonctionnement : 1 576 238.59 €

Investissement : 935 020.01 €

Lotissement Domaine de la Gatinais :

Fonctionnement : 33 875.40 €

Investissement : 0.00 €

Travaux

Réseau eaux pluviales lotissement La Châtaigneraie : le conseil décide de faire réaliser des travaux sur le réseau des eaux pluviales du lotissement de la Châtaigneraie (busage et grille). Montant du devis de l'entreprise EVEN : 5 344.80 €

Rénovation de 4 foyers d'éclairage public sur le parking de la salle polyvalente : le conseil approuve le projet d'éclairage public "rénovation de 4 foyers d'éclairage public pollution lumineuse" sur le parking

de la salle polyvalente, présenté par le SDE des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 4 536.00 € TTC. Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement d'un montant de 2 730 €.

Distributeur de pain : dans le cadre de l'installation d'un distributeur de pain, des travaux de raccordement électrique et d'électricité sont nécessaires. Les devis ENEDIS pour 1 331.28 € TTC et Xavier HENNOTE pour 2 168.04 € TTC sont acceptés.

### Création d'un poste permanent d'adjoint technique

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de catégorie C, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques. La publicité sera faite dans la bourse de l'emploi du CDG.

### Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP)

Le conseil a décidé d'inscrire au budget primitif une opération "isolation des bâtiments communaux". En effet, l'obligation de réduire les consommations d'énergie s'applique aux bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup>: - 40 % en 2030, - 50 % en 2040, - 60 % en 2060.

Pour nous accompagner dans ce projet, le conseil décide d'adhérer au CEP de Dinan Agglomération.

### Questions diverses

#### Informations :

- ✓ L'adhésion de Beussais-sur-Mer à DINAN AGGLOMERATION est actée.
- ✓ Ecole : nous avons mis en place un Service Minimum d'Accueil lors des absences non remplacées des enseignants. Auparavant le SMA n'était possible que lors des grèves. Mais étant donné que l'Education Nationale n'est pas en mesure d'assurer les remplacements des nombreux enseignants absents (COVID entre autres), elle permet de mettre ce système en place. Par contre, la commune ne percevra aucune aide financière pour compenser le paiement des heures supplémentaires réalisées par le personnel communal.

Friche du bourg : La convention signée avec l'EPF mentionne une obligation de construire un minimum de logements sociaux en fonction de la surface disponible. Nous devons nous inscrire dans un programme chapeauté par Dinan Agglo. La difficulté est de définir un programme qui dépendra des acquisitions ou non des terrains voisins.

Balayage de la voirie : le conseil décide de passer un contrat avec l'entreprise THEAUD pour le balayage des voies du bourg et de l'agglomération.

- 8 passages par an (108 € HT / H)
- Fourniture de l'eau (2.50 € HT/ H)
- Evacuation des balayures (195 € HT la tonne)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 MAI 2022

Ordre du jour : CR commission de voirie du 30 avril 2022, CR commission du personnel du 4 mai 2022, CR de la rencontre avec l'EPF pour l'acquisition de terrains dans le bourg, acquisition de matériels, tarifs cantine au 01 septembre 2022, convention distributeur de pains, convention gestion eaux pluviales avec DA - avenant, questions diverses

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.

## **Compte rendu de la commission de voirie du 30 avril 2022 par Denis GOUPIL**

Sécurisation de la Ville Gromil / Les Rabines : Les travaux sont achevés

Il est proposé l'aménagement d'un stationnement de 4 places sur le délaissé du village pour palier à l'interdiction de stationner sur le chemin piétonnier nouvellement créé.

Le puits sera sécurisé avec un busage et un couvercle.

Programme 2022 réfection de la voirie communautaire :

- La Boulaie : 350m
- La Ville Morin : 40m (pour atteindre la dernière maison du village)
- Route de la Mettrie : 350m
- Route de Boutron jusqu'à la dernière maison

Le curage des fossés a été fait les 9 et 10 mai dernier.

Cession d'un chemin à l'Ecuhel :

Pour rappel, une demande d'acquisition d'une partie de la voie communale n°17 traversant la propriété. La commission s'est rendue sur place et a rencontré le demandeur.

Le conseil municipal estime que la demande ne peut être satisfaite entièrement car la vente de la voie communale longeant la parcelle A379 ne permettrait plus l'accès au reste de cette voie.

Travaux à prévoir à Le Déluge :

Problème d'évacuation des eaux pluviales à étudier et curage d'un fossé

## **Compte-rendu de la commission du personnel du 4 mai 2022 :**

Le régime indemnitaire mis en place le 01 janvier 2018 est à revoir à minima tous les 4 ans.

La commission propose une revalorisation uniforme pour tout le personnel communal à compter du 01 juin 2022.

## **Compte-rendu de la rencontre avec l'EPF pour l'acquisition de terrains dans le bourg :**

Les négociations pour l'acquisition des terrains autour de la friche professionnelle sont toujours en cours.

Une rencontre a eu lieu entre l'EPF, les éventuels vendeurs et des élus au sujet de leur terrain construit d'un garage.

Après discussion, un accord a été trouvé et un projet de vente va leur être envoyé.

## **Acquisition de matériels :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la société JARDIMAN à Pacé :

- Un souffleur à dos HUSQVARNA à 566.00€ HT
- Un souffleur à main HUSQVARNA à 286.00€ HT
- Une débroussailleuse HUSQVARNA à 512.66€ HT
- Un groupe électrogène CDPM à 600.00€ HT

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la société DIGITAL SONO à Dinan :

- Une sonorisation portable avec 2 micros et 2 batteries, une housse de protection, un pied d'enceinte pour la somme de 1 154.04€ HT

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une éplucheuse pour la cantine. L'assemblée délibérante choisit le devis de la société Comptoir de Bretagne d'un montant de 2 226.75€ HT, subventionné par le plan de relance soutien aux cantines scolaires.

## **Tarifs cantine au 01 septembre 2022 :**

Le conseil municipal décide de fixer le montant du repas enfant à 2.80€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## **Convention distributeur de pains :**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur de pains avec la société « Les Douceurs d'or » de Plesder.

## **Convention gestion eaux pluviales avec DA – avenant :**

Dinan Agglomération exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences définies par l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence "eaux pluviales urbaines" au sens de l'article L.2226-1 du CGCT. Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme (zones U et AU).

Ainsi, les communes et Dinan Agglomération coopèrent pour définir précisément la compétence "eaux pluviales urbaines" (EPU) et ses modalités, en s'intéressant en premier lieu aux enjeux et aux objectifs d'une gestion durable de ces eaux. Dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne et afin d'assurer la continuité du service public, que les communes membres sont les seules à pouvoir garantir, une convention de gestion des eaux pluviales urbaines a été conclue avec elles, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Celle-ci a été établie pour une durée de 2 ans.

Compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de cette procédure de transfert, l'organisation ne pourra pas être mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il convient donc, face au contexte décrit ci-dessus, de proroger la convention initiale d'une durée d'un an supplémentaire, par le biais d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la prorogation de la convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la commune conviennent de l'organisation du service public de la gestion des eaux pluviales urbaines.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation de la convention de gestion des eaux pluviales urbaines après acceptation des termes par les parties, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

## Questions diverses

### Informations :

- ✓ DIA : 13 La Lande la Croix, 125 bis La Pesnais, pas d'avis de préemption

## **PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 JUIN 2022**

Ordre du jour : Réforme des règles de publicité des actes réglementaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022, travaux atelier municipal : choix de l'architecte (sous réserve), mise en place des 1607h pour les agents : avis du Comité Technique, acquisition d'un réfrigérateur pour la cantine, modification de régie (sous réserve), nomination d'un référent sécurité, questions diverses

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022.

### **Réforme des règles de publicité des actes réglementaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022 :**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le procès-verbal de chaque séance sera arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le ou la secrétaire de séance.

Le procès-verbal sera ensuite publié sous format électronique de manière permanente et gratuite et un exemplaire sera affiché dans le hall de la mairie au plus tard sous 7 jours.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les délibérations seront signées par le maire et le ou la secrétaire de séance et inscrites par ordre de date dans un registre.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte rendu de séance n'existera plus.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. À défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la publication des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par affichage dans le hall de la mairie.

### **Travaux atelier municipal : choix de l'architecte :**

La commune doit impérativement faire appel à un architecte pour le projet de construction d'un hangar, de l'aménagement intérieur de l'atelier existant et clôture).

Plusieurs architectes ont été sollicités pour établir des devis, deux architectes ont répondu.

Mr le Maire propose le report de ce point à une autre séance afin d'obtenir d'autres devis et d'affiner les missions confiées à l'architecte.

### **Mise en place des 1607h pour les agents : avis du Comité Technique :**

Le dossier de mise en place de la réforme de la durée légale du temps de travail dans la fonction publique territoriale a été examiné par le Comité Technique Départemental des Côtes-d'Armor.

Un avis défavorable a été rendu le 12 mai 2022, concernant le planning de deux agents.

Le conseil municipal décide de maintenir le dossier dans l'état.

### **Acquisition d'un réfrigérateur pour la cantine :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la société POTDEVIN d'Evran :

- Un réfrigérateur Whirlpool SW6A2QWF d'un montant HT de 499.92€

La dépense sera réglée au compte 2188, opération 235

### **Modification de régie :**

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies communales.

## **Nomination d'un référent sécurité :**

Les actions de sécurité routière reposent sur une coordination des différentes politiques nationales et locales qui ne se limitent pas au contrôle et à la sanction des infractions.

Les collectivités locales jouent un rôle prépondérant dans ce domaine au titre de la gestion de voirie, de la réglementation de la signalisation routière, de la police de stationnement et d'actions d'information et de prévention par exemple.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à nommer Mme Anne THIBAUT, conseillère municipale, comme référente sécurité routière.

## **Questions diverses :**

Convention distributeur de pain : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention « distributeur de pain » entre la commune et la SARL « Les Douceurs D'OR » de Plesder. Cette convention stipule dans son article 9 que les frais de consommation d'énergie seront refacturés à hauteur de 50% à la SARL « Les Douceurs d'OR » de Plesder.

Travaux de marquage et de signalisation routière : Le conseil municipal décide de choisir la société MARQUAGE BARDAGE SIGNALISATION de Plouër-sur-Rance pour réaliser les travaux de signalisations horizontales sur les voies communales, parking et école. Le conseil municipal souhaite recontacter ce prestataire pour compléter le devis existant.

EPF : L'EPF nous a informé de l'avancement de sa négociation concernant la maison, les annexes et le jardin voisins de la friche. Il a fait une offre qui est validée par le conseil municipal.

Acquisition d'un chariot de transport pour les tapis : À l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir auprès de la société CASAL SPORT de Molsheim :

- Un chariot de transport de tapis G185 pour la somme de 349.00€ HT

La dépense sera réglée au compte 2188, opération 228

Plan de relance numérique : Le conseil municipal décide de confier à Mr LAGARRIGUE, dans le cadre du plan de relance numérique, la préparation des tablettes et du logiciel EDUTAB ainsi que le point d'accès WIFI

- Montant total des prestations : 425.00€

Décisions modificatives : Le conseil municipal décide de voter la décision modificative suivante

INVESTISSEMENT		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
2184 OP 228	Licences EDUTAB		468 €
2051 OP 228	Licences EDUTAB	468 €	
2051 OP 228	Préparation tablettes et point accès WIFI	425 €	
020	Dépenses imprévues		425 €
TOTAL		893 €	893 €

Commission voirie : Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commission voirie se réunisse avant d'échanger avec les habitants de la résidence « Des Grands Tilleuls » sur leurs différentes attentes. Rendez-vous est donc pris par les membres de la commission voirie le 23 juin 2022.

Lotissement des Chênes : Les travaux de viabilisation sont commencés, le SDE fera passer les réseaux sur les trottoirs pour rejoindre le transformateur de la Lande de la Croix. Pour ce faire, il sera nécessaire d'abattre 2 à 3 prunus.

Café des aidants : conférence le 25 juin 2022 à 14h00 à la salle des fêtes de Saint-Hélen.

## ÉTAT CIVIL du 1er SEMESTRE 2022

### NAISSANCES

MÉNARD Apolline, le 27 avril 2022

GRISSET Capucine, le 28 mai 2022

ROBERT Alycia, le 14 juin 2022

### MARIAGE

MOREL Sophie et LEGRAND Julien, le 28 mai 2022

### DÉCÈS

L'HERMITTE Odette née MESNAGE, le 04 mai 2022

## LES CHAMPS-GÉRAUX...DANS LE RETRO

### **Mystères**

Chacun a eu connaissance de la publication du livre de Jérémie Courdié, les « Champs-Géraux d'hier à aujourd'hui ». Un formidable travail récompensé par le succès puisque Jérémie a dû procéder à de nouveaux tirages. Le livre est de nouveau disponible en mairie mais en quantité limitée... faire vite si vous voulez en acquérir un exemplaire.

Beaucoup de sujets sont abordés dans ce livre, quelques-uns sont juste effleurés parce que peu d'informations connues à ce jour : des mystères restent à élucider sur l'histoire locale, petit voyage dans le temps :

Du côté de Béranger il y a ce « clos de la fosse » qui nous interroge sur son origine (non loin d'une ancienne villa Gallo-Romaine) et à côté de champs nommés « la grande chapelle » existe-t-il un lien ?

Quelles étaient les propriétés de la « Bonne Fontaine » ?

Ces tilleuls curieusement plantés en cercle en bas de la Pesnais (photo ci-dessous), depuis quand et pour quelle signification ? Leur emplacement est situé au passage du « Doué tors » (quelle signification ?) et à proximité de « l'avenue de Pont Cadeuc » (pont de la bataille) mais quelle bataille ?

Cette chapelle antique (dont nous trouvons des vestiges, photo ci-dessous) non loin du Loup Pendu : quelle est son origine ? Quand par qui et pourquoi fut-elle incendiée ?

Du côté du site de l'ancienne chapelle de la Daviais, plusieurs indices laissent à penser qu'il y avait ici un lieu de sépultures devenu lieu sacré ? À quelle époque et pour qui ?

Du côté de Couaqueux qui sait que jadis on y cultivait la vigne non loin d'une léproserie ? Dans la liste (non exhaustive) il ne faut pas oublier le Manoir de la Gravelle bien connu et intimement lié à l'histoire communale, mais qui sait qu'une villa Gallo-Romaine existait à cet endroit jadis ?

Autant de questions et bien d'autres qui taraudent la curiosité non ?



*Tilleuls en cercle*



*Objets chapelle antique*

### DÉPART EN RETRAITE ET PASSAGE DE RELAIS AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE



*Mireille Incrédule, Georges Lucas et Lucie Jouaffre*

Mireille Incrédule, secrétaire de Mairie aux Champs-Géraux depuis 38 ans, laisse sa place pour un départ en retraite bien mérité. Durant toute sa carrière au service de notre commune, elle n'aura travaillé qu'avec un seul maire Georges Lucas, avec lequel elle a formé un binôme efficace.

Depuis début mai, Lucie Jouaffre, a été recrutée pour remplacer Mireille au poste de secrétaire de Mairie. Lucie a déjà différentes expériences à des postes similaires. Pendant 2 mois, avec Mireille, elle a pu apprendre le fonctionnement et les spécificités de notre commune.

Depuis le 30 juin, Mireille, d'abord en vacances avant officiellement d'être en retraite, a laissé les rênes du secrétariat de la mairie à Lucie.

Toute l'équipe municipale souhaite une bonne retraite à Mireille et la bienvenue à Lucie.

## GROUPE « FLEURISSEMENT »

Le groupe de fleurissement bénévole est constitué d'une dizaine d'habitants qui ont comme but d'embellir la commune avec des plantes et fleurs. Nous nous rencontrons tous les quinze jours le lundi après-midi. Nous aimons échanger et apprendre. Nous avons repensé et replanté plusieurs endroits dans le bourg et nous avons des beaux plans pour d'autres.

Nos idées sont centrées sur l'écologie, la durabilité et l'économie.

Nous avons besoin d'autres bénévoles !

**Si vous aimez votre commune et vous voulez donner un coup de main verte à nos efforts, n'hésitez pas à me faire signe.**

**Caroline Haycox  
06 99 62 74 70**



*Plantations parking poids lourds*



*Plantations bouldrome*



*Sortie de bourg*

## LA COMMUNE DEVIENT “ZÉRO PHYTO”

La collectivité ayant supprimé les phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et utilisant aujourd'hui des techniques alternatives au désherbage chimique, a reçu le prix 2022 « zéro phyto » par la région Bretagne.

Nous nous sommes engagés à ne plus utiliser des produits phyto sur l'ensemble de la commune, aidé par Cœur Émeraude et leur initiative “La Mer Commence Ici”.

La Région subventionne des achats de matériaux alternatifs pour les communes qui ont reçu le prix. 27 communes du département ont reçu le label cette année et 73 en Bretagne.

Les produits phyto, c'est quoi ?

Les produits phytosanitaires font partie des pesticides chimiques tel que les herbicides, insecticides, fongicides antimousses ou engrais non organiques qui participent à la pollution de l'eau. La Région accompagne les collectivités dans la suppression de l'usage de tous les produits phytosanitaires (y compris biocontrôlés et labellisés AB).



À l'occasion de la remise du prix, les élus ont découvert « le réseau Déphy » auquel la commune a décidé d'adhérer.

## STOP AUX INCIVILITÉS ET DÉGRADATIONS

Depuis quelques temps, la commune constate une recrudescence d'incivilités et de dégradations volontaires. Tous ces actes représentent un coût pour la commune et une nuisance pour ses habitants.

La municipalité rappelle donc que toutes dégradations de mobiliers urbains et d'équipements publics est un acte répréhensible par la loi, et qu'elle engagera des poursuites pénales contre leurs auteurs ou tuteurs légaux.

## BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a repris son activité comme avant la pandémie de Covid. Cependant, nous conservons les gestes barrières et l'entrée par la rampe d'accès de la maison communale, ce qui permet également aux personnes handicapées, fauteuils roulants et poussettes d'y accéder en toute sécurité.

Le bibliobus des Côtes-d'Armor a lui aussi repris ses tournées ce qui nous a permis dernièrement d'échanger 300 livres.

Grâce aux crédits votés au budget communal chaque année nous avons acheté quelques livres dont la liste est jointe à ce bulletin.

La bibliothèque est ouverte tous les samedis de 10 H à 12, excepté la fermeture de mois d'août.

Pour découvrir notre bibliothèque une porte ouverte aura lieu le samedi **8 OCTOBRE** de 10H à 12 H.

À cette occasion, Jérémie COURDIÉ, un enfant des Champs-Géraux, vous présentera son livre « Les Champs-Géraux d'hier à aujourd'hui... »

Ce livre a déjà connu un énorme succès bien mérité. Il est à vendre au prix de 14 €.

Jérémie se fera un plaisir de vous le dédicacer ce samedi 8 octobre.

**La responsable,  
Jacqueline MONNIER**

## L'ENTENTE DU BRICE

Les activités de l'association ont bien repris cette année :

- Le 19 février 2022 : plus de 200 repas à emporter de « poules au riz » ont été vendus.
- Le 13 mars 2022 : près de 150 coureurs ont participé à la course nature du Brice

Les prochaines manifestations prévues sont :

- Le 17 juillet 2022 : 3 courses cyclistes sur un parcours entièrement sur la commune.
  - Le 17 septembre 2022 : grande paëlla à notre salle polyvalente avec animation musicale.
- Repas sur place ou à emporter.

Grâce à la trésorerie positive de l'association, nous avons effectué un don de 200€ en faveur de l'UKRAINE via « la Protection Civile des Côtes d'Armor - Solidarité Ukraine »

Merci aux bénévoles et bonnes vacances à tous.

**Le président,  
Frédéric PÉRON**

## FNACA

Le traditionnel repas des anciens d'Algérie s'est déroulé le 19 mars dernier dans une bonne ambiance.

Le 12 novembre prochain aura lieu le traditionnel couscous. Venez nombreux !

Nous avons le plaisir d'accueillir 2 nouveaux adhérents : Mr BLANCHARD de Pleudihen-sur-Rance et Mr LEPERE de Saint-Helen.

Nous déplorons malheureusement, le décès de Mr Emile CHESNEL.

Bonnes vacances à tous.

**Le secrétaire,  
Pierre SIMON**

## LOS CAMPOS

L'association est ouverte à tous les jeunes de la commune de la rentrée en 6ème jusqu'à leur 18 ans. On se réunit tous les premiers vendredis de chaque mois de 19h00 à 21h00.

Nous organisons une soirée Cabaret le samedi 1er octobre, venez nombreux.

(Réservation au 07.83.75.09.02 ou au 06.09.70.46.89, prix 20€/personne).

**La présidente,  
Alizée LERESTEUX**

## CLUB de L'AMITIÉ

C'est avec plaisir que nous avons repris les rencontres du club : un besoin de se retrouver et d'échanger se faisait cruellement ressentir.

Les activités sont : les boules bretonnes, le palet, les jeux de société, la belote et la marche.

Pour que chacun puisse y trouver son compte, nous sommes ouverts à toute(s) autre(s) activité(s).

Nous sommes nombreux-es maintenant à participer à la marche. Il sera possible de faire deux niveaux : marche plus rapide et plus longue pour les bons marcheurs.

Après une interruption des activités du club à cause de la pandémie, une assemblée générale a eu lieu le 10 mars 2022.

La composition du bureau est la suivante :

Président : Georges LUCAS

1<sup>ère</sup> Vice-présidente : Jacqueline MONNIER

2<sup>ème</sup> Vice-présidente : Louise ADAM

Trésorière : Marie-Thérèse THUAUD - Trésorier adjoint : Marcel GOULLAUD

Secrétaire : Alain CHATELLIER – Secrétaire adjoint : Jean-Claude GAREL

Nous adressons à Émile L'HERMITTE nos sincères remerciements pour toutes ces années de dévouement comme Président du Club de l'amitié.

Les réunions ont lieu maintenant le jeudi à partir de 14h00 les semaines paires.

Calendrier des rencontres :

Exceptionnellement la prochaine réunion aura lieu le mercredi 13 juillet au lieu du jeudi 14 juillet.

Dernière rencontre le 28 juillet avant la trêve du mois d'août.

Reprise le 8 septembre. Venez nous rejoindre.

Un couscous dansant est prévu le samedi 10 septembre à 12 heures. Réservez un bon accueil à ceux qui vous contacteront.

**La première vice-présidente,  
Jacqueline MONNIER**

### ASSOCIATION LES CLASSES

Le repas des classes 2 initialement prévu le 8 octobre sera organisé le samedi 1<sup>er</sup> octobre à midi, soit au restaurant Le Bistrot des Champs ou à la salle communale selon le nombre de personnes inscrites. Les intéressés-ées peuvent me contacter par mail à l'adresse suivante : [lesclasses22630@gmail.com](mailto:lesclasses22630@gmail.com) je vous enverrais alors le coupon d'inscription qui confirmera votre présence. Vous pouvez aussi aider à l'organisation en en parlant autour de vous, il est de plus en plus difficile de trouver les personnes concernées, le bouche à oreille restant encore la meilleure des solutions.

- Pour tout renseignements et inscriptions :
- Pierre Simon 02 96 82 29 47 – Isabelle Richeux 06 42 75 43 26
- Mairie 02 96 27 41 01 – Eric Henry 06 60 83 90 26

**Le président,  
Éric HENRY**

### S TEAM

Bonjour à tous,

Malgré une météo incertaine et plutôt capricieuse, une quarantaine de courageux est venue braver la pluie matinale pour notre balade moto du 19 juin. C'est au Bec D'Andaine que nous avons fait la pause repas. Depuis Carolles (50740) nous avons longé la côte Normande escarpée, découvrant le Mont Saint-Michel sous trois angles différents et de jolis paysages inconnus pour le plaisir des yeux. Notre rando VTT sera organisée le dimanche 16 octobre et c'est le samedi 12 novembre que partira le car pour le supercross de Paris. Le tarif est de 120 euros trajet et entrée comprise. Si vous êtes sérieux, assez disponible, motivé par le bénévolat

et intéressé pour rejoindre notre équipe, n'hésitez pas à nous contacter vous serez les bienvenus-es. Contact : Eric 06 60 83 90 26



Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances, ainsi qu'une bonne fin d'année à tous.

**Le président,  
Éric HENRY**

### AU FIL DES CHAMPS

Le 28 mai dernier nous avons retrouvé le cours normal de nos activités avec les commémorations annuelles marquées cette année par la présence symbolique d'amis Ukrainiens.

Ce nouveau conflit à notre porte nous rappelle l'importance du devoir de mémoire et de vigilance pour se souvenir aussi des processus qui conduisent aux guerres.

Ce même jour était présenté le livre de Jérémie Courdié sur l'histoire locale (voire la rubrique historique). Le succès du livre démontre bien l'intérêt porté à l'histoire atypique de notre commune... Dans le même registre, le chantier d'un nouveau livre sur l'histoire de la bataille aérienne du 29 MAI 1943 est lancé, il sortira à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du crash l'an prochain.

Notre association tiendra son assemblée générale le **samedi 24 SEPTEMBRE à la mairie à 18H**. Pour terminer je reviens sur une nouvelle qui nous attriste avec la disparition d'Harold Wiener., un américain vétéran de la seconde guerre mondiale, à l'aube de ses 100 ans.



Harold Wiener a débarqué en Normandie en juillet 1944, le champ de bataille qu'il a foulé jusqu'en Allemagne l'a terriblement marqué aussi, comme beaucoup de ses amis d'armes, il était fidèle aux commémorations liées à cette période tragique.

Harold était membre de l'association de la « Tour de Rougham » vestige de l'aérodrome d'où s'est envolé le B17 tombé sur notre commune le 29 Mai 1943. C'est par un ami anglais commun qu'Harold Wiener eu connaissance de l'inauguration du mémorial sur notre commune en 2003, dès 2004 il nous rendit sa première visite.

Malicieux, fidèle en amitié « Hall » revint souvent nous voir à l'occasion des cérémonies normandes. En 2013, il rencontra les élèves de l'école des Champs-Géraux, ses larmes trahirent alors une émotion très vive : la transmission était pour lui fondamentale.

Nous avons perdu notre « bon ami » Hal.

Photos commémorations, Harold à l'école des Champs-Géraux en 2013 et chez lui.



**Le président,  
Pascal L'HERMITTE**

### PÉTANQUE GÉRAUSIENNE

Bon résultat pour ce début de saison 2022.

Notre licenciée Daisy Frigara qualifiée pour le championnat de France à Bergerac le 27 et 28 août.

Qualifiés en Ligue de Bretagne à Fougères et Ploeren :

- Deux équipes féminines en triplète
- Une équipe masculine en doublette
- Un licencié en tête-à-tête

La montée en catégorie d'une de nos équipes vétérans en championnat des clubs.

Nos concours du 15 avril, 21 mai et 18 juin se sont déroulés avec la présence d'équipes très sympathiques.

Prochains rendez-vous :

- Le 8 juillet concours vétérans en 5 parties dès 9h30 avec petite restauration
- Le 14 juillet le vide grenier sur parking des sports avec petite restauration
- Le 16 juillet journée conviviale du club
- Le 10 septembre concours départemental en doublette
- Le 11 septembre, nous recevons un plateau championnat régional des clubs + plateau championnat départemental des clubs seniors

- Le 25 septembre, nous recevons plateau championnat départemental des clubs seniors
- Le 9 octobre, nous recevons plateau départemental des clubs seniors + féminins
- Le 29 octobre notre soirée repas dansant : « couscous » animée par Jacky spectacles, venez nombreux

Les entrainements, ouverts à toutes et à tous, se déroulent au boulodrome ou sur terrain de pétanque.

Au ralenti en juillet et août.

Sinon horaires

- Le lundi de 14h à 18h
- Le mercredi de 17h à 19h
- Le vendredi de 16h à 19 h

**La secrétaire,**  
**Marie-Christine LACUSKA**  
[marie-christine.lacuska@orange.fr](mailto:marie-christine.lacuska@orange.fr)  
06 35 41 67 29

### REPAS CCAS

Le prochain repas CCAS pour les personnes de plus de 65 ans aura lieu le dimanche 27 novembre à 12H00 à la salle polyvalente. N'oubliez pas de noter la date sur votre agenda.

**Le président,**  
**Georges LUCAS**

## LE « FRATERNIBUS » AUX CHAMPS-GÉRAUX



Envie de bavarder autour d'un petit café ?  
Un problème avec votre tablette qui n'en fait qu'à sa tête ?  
Un papier administratif difficile à remplir ?  
Une activité à partager ?

Bienvenue au Fraternibus !  
Piloté par le Secours Catholique en collaboration avec la mairie des Champs-Géraux, le Fraternibus, café itinérant accès aux droits et au numérique, stationne les mardis matin tous les 15 jours place de la mairie. Prochaines dates : 2 août et 30 août

## LE P'TIT CAFE DES AIDANTS

Les CCAS des communes de Lanvallay, La Vicomté, Pleudihen, St Hélien, Les Champs-Géraux et Évran organisent un dispositif de soutien aux aidants : **le p'tit café des aidants**.

Il est ouvert à tous quels que soient l'âge ou la maladie de la personne accompagnée.

C'est un lieu d'écoute, de répit, d'information et d'échange :

*Le proche aidant, naturellement familial, intervient auprès d'une personne handicapée et/ou dépendante.*

*Par exemple, il consacre en moyenne 6h30 quotidiennement pour une personne atteinte d'Alzheimer ;*

*37% déclare être seul à prendre soin de leur proche 75% déclarent fatigue et stress 31% disent délaissier leur propre santé ..... l'un des symptômes rencontrés par l'aidant est la sensation d'épuisement.*

Le P'tit café des aidants a lieu un lundi une fois par mois, actuellement à St-Solen avec l'accompagnement de Sylvie Pecquer, psychologue.

Il y a également deux conférences-débats organisées par an :

Le 25 juin à Saint-Hélen, une quinzaine de personnes a participé à la conférence-débat de Dr Maryse Bouyaux sur « *Les Maladies Cognitives : Un autre regard après le diagnostic* »



**Le P'tit Café des Aidants**  
**PRÉSENTE :**  
**Quel soutien**  
**pour les Aidants aujourd'hui ?**



**Conférences • Débats**  
animées par Sylvie PECQUEUR, Psychologue

<b>Lundi 12 septembre</b> 14h30 Salle du Verger <b>Pleudihen sur Rance</b>	<b>Vendredi 23 septembre</b> 18h30 Salle Jean de Beaumanoir <b>Évran</b>
---	---



La prochaine conférence sera en deux présentations les 12 et 23 septembre :

Pour plus d'information veuillez contacter :  
Caroline Haycox 06 99 62 74 70

## POT DE DEPART À LA RETRAITE ET MÉDAILLES D'HONNEUR.

Le conseil municipal a le plaisir d'inviter toute la population **le vendredi 23 septembre à 18h30** à la salle polyvalente. Cet évènement sera l'occasion de remettre des médailles d'honneur à d'anciens élus en reconnaissance de leur implication et de leur dévouement pendant de nombreuses années. Et aussi, de célébrer le départ en retraite de Mme Mireille INCRÉDULE, secrétaire de mairie depuis 38 ans.

Un mot sera prochainement distribué dans votre boîte aux lettres pour vous en préciser les modalités.